

Pordic,
le 13 avril 2022

ASSUMEZ VOS PROPOS !

Monsieur le Président de la République,
Madame la Ministre de la Transition Ecologique,
Madame la Ministre de la Mer,

2021 se résumait en une année bien triste pour le développement du projet de parc éolien de la Baie de Saint-Brieuc. En construisant ce projet contre les marins pêcheurs, celui-ci déroge aux engagements pris par le passé par l'Etat et IBERDROLA, pris par la filière envers notre profession (France Energie Eolienne, Syndicat des Energies Renouvelables) et ceux issus du pacte que vous avez signé avec les représentants de la filière des énergies renouvelables¹. Le constat est sans appel, votre position sur ce dossier est en contradiction avec votre volonté de développer une transition énergétique respectueuse des acteurs du territoire et de la biodiversité marine et n'est pas à la hauteur des ambitions que vous et les acteurs de cette filière affichez.

Pire, l'année 2022 est à notre grand désarroi une triste mauvaise copie des incidents survenus lors de la première année de chantier et de l'absence de prise en considération des enjeux environnementaux et économiques dans le développement d'un « pseudo » projet de territoire. Loin de suivre la voie d'un projet exemplaire, le déploiement de ces éoliennes met à mal la politique de la France en matière de développement des Energies Marines Renouvelables.

En effet, comment sur ce chantier l'Etat peut-il avoir littéralement balayé les principes établis en concertation avec les professionnels de la pêche ?

Comment le développeur peut-il, sans aucune obligation et avec votre consentement, forcer la main aux professionnels de la pêche en déployant ce parc sans prise en compte des enjeux liés aux activités et aux espèces ? Avec beaucoup d'amertume, nous réaffirmons notre « ras le bol » face aux nombreuses irrégularités qui accompagnent ce projet :

- Un développeur non lauréat de l'appel d'offre lancé par l'Etat, mais qui se retrouve à déployer ce projet...
- Pas de co-construction du projet avec les professionnels, pas de concertation et de compromis sur le phasage du chantier, pas d'équilibre/cohabitation avec les activités de pêche
- Pas de suivi en toute transparence des effets du projet (notamment bruit et turbidité) – seules quelques opérations de forages et tranchages sont suivies...
- A peine ¼ des études prescrites dans les autorisations ont été soumises à une expertise du Conseil Scientifique du parc éolien (IBERDROLA rédige et valide seul les protocoles associés aux études)
- Pas de coordinateur environnemental indépendant (IBERDROLA est désigné dans les autorisations accordées par le Prefet comme le coordinateur environnemental de son propre chantier...)
- Pas d'expertise indépendantes menées sur les pollutions engendrées par le chantier et sur le matériel défectueux.

¹ https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2022.03.14_pacte-eolien-mer.pdf

« Mettre en œuvre des projets exemplaires en matière d'intégration à l'environnement, humain comme naturel, dans lesquels ils s'insèrent. »

- Des méthodes déplorables mises en place par IBERDROLA dans le cadre des mesures de compensation...

Preuve de ce perpétuel mépris envers notre profession, un nouvel arrêté vient d'être signé par le Prefet Maritime de l'Atlantique octroyant toute la moitié Nord au développeur alors même que ce dernier n'a pas terminé les forages sur la première zone fermée début mars sans aucune concertation avec les pêcheurs (et pourtant il reste 8 emplacements à forer sur cette zone)...

Pire, ce nouvel arrêté a été pris le vendredi pour une mise en application le lundi...DEHORS LES PECHEURS !

Le CDPMEM22 a demandé au Prefet Maritime d'abroger cet arrêté. Les marins pêcheurs espèrent vivement que vous soutiendrez cette démarche. Les professionnels et leurs représentants sont lassés de voir que toutes leurs demandes de mise en place d'un cadre de concertation permettant de respecter les engagements pris sur ce territoire aient été balayées par l'Etat.

Votre gouvernement ne peut avoir une telle attitude et revendiquer par ailleurs que cette « *transition doit se faire avec nos pêcheurs* », ou pire, dire que vous « *entendez les pêcheurs* ».

Si vous les entendez, alors cessez ce projet.

Au regard du contexte déjà très incertain auquel les entreprises de pêche font face depuis quelques années (COVID, Brexit, crise du gasoil...) vous ne pouvez pas avoir l'ambition de laisser IBERDROLA mener à terme ce chantier sans respecter les engagements pris sur l'intégration des professionnels à la construction de ce projet.

Si tel est votre souhait (et celui d'IBERDROLA) sachez que les professionnels costarmoricains mettront tout en œuvre pour s'assurer que cette entreprise soit « *black-listée* » par les acteurs de la filière pêche (sur les appels d'offre en cours et si d'autres venaient à voir le jour) et que vous vous confronterez à une opposition ferme et systématique dans le cadre de déploiement de futurs projets d'éoliennes en mer.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Ministres, l'expression de mon profond respect.

Alain COUDRAY
Président du CDPMEM22



A propos du CDPMEM 22 :

Le CDPMEM 22 a pour mission de représenter et défendre les intérêts des professionnels de la pêche maritime et des élevages marins des Côtes-d'Armor. En quelques chiffres, la pêche en Côtes-d'Armor regroupe environ 300 navires et environ 800 marins-pêcheurs.

Contact :

Alain COUDRAY – Président du CDPMEM22
Espace Azur, rue des Grands Clos – 22590 PORDIC
Mail : cdpmem22@bretagne-peches.org
Site internet : <http://cdpmem22.fr/>